



Syndicat National  
Force Ouvrière  
des **Cadres** des  
Organismes Sociaux

# La lettre de La Michodière

N°30-2022 – 22 septembre 2022

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S  
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



**EDITO**

## UN CADRAGE MINISTÉRIEL « FERME ET DÉFINITIF », À PRENDRE OU À LAISSER ...

Après la réunion salaires initiée par l'UCANSS en urgence le 6 septembre dernier (dont vous [retrouverez le compte rendu](#) diffusé dans ces mêmes colonnes), durant laquelle les organisations syndicales ont obtenu que l'employeur retourne auprès de la tutelle pour faire évoluer sa première proposition insuffisante, **une seconde RPN salaires s'est donc tenue hier.**

En dépit de longues discussions et des arguments légitimes des organisations syndicales nationales, **rien n'est possible, que ce qu'impose le gouvernement !** C'est un texte ferme et définitif que présente l'employeur, à prendre ou à laisser : **soit 3,5 % au 1<sup>er</sup> octobre 2022.**

- Sur le fond, **3,5 %, c'est à peine la moitié de l'inflation sur l'année 2022.** L'UCANSS s'efforce de défendre la position de la tutelle en indiquant qu'un niveau 3 peut bénéficier d'une augmentation de +9,5 % en 2022 en incluant les mesures bas salaires et qu'en moyenne l'impact des 3,5 % sur la valeur du point correspond à un demi-mois de salaire pour toutes les catégories d'emplois.
- Sur la forme, le gouvernement joue, certes, au **chantage du « c'est ça ou rien »** avec les organisations syndicales, mais, surtout, porte atteinte à l'essence même du Comex et de l'Ucanss par un tel cadrage « ferme et définitif ». En administrant la Sécurité sociale et le sort de ses salariés par le seul prisme de la RMPP et de lettres de cadrage, le gouvernement rend inapplicable les classifications où les mesures générales ne suffisent pas et les mesures individuelles sont sans effet.

De façon schématisée, le gouvernement « récupère » 47 millions d'euros par point d'inflation non compensée : 165 millions en année pleine si les organisations syndicales signent les +3,5 % ou le double si personne ne signe !

**Le SNFOCOS entend prendre ses responsabilités sur l'« à-valoir » que constitueraient les 3,5 % et mettre tout en oeuvre pour aller chercher les autres 165 millions : et dans la revalorisation de la valeur du point en 2023 et dans la renégociation de nos 3 classifications en pensant, toutefois, que nous aurons, sans doute, autofinancé la majoration de nos grilles salariales ...**

*Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS*

## SOMMAIRE

**Page 1 : Edito du SG**

Un cadrage ministériel  
« ferme et définitif », à  
prendre ou à laisser...

**Pages 2 à 5 : INC Branche  
Famille du 21 septembre  
2022**

Déclaration préalable du  
SNFOCOS

**Pages 5 et 6 : RPN**

Formation professionnelle  
Compte rendu du SNFOCOS

**Page 7 : Edito de Frédéric  
Souillot, SG de FO, du 14  
septembre 2022**

Redonnons la place qui est  
la sienne à la négociation  
collective

**Page 8 : Communiqué de  
presse FO du 15 septembre**

Retraites : le rapport du  
COR ne saurait justifier de  
travailler plus longtemps

**Page 9 : Communiqué de  
presse FO du 14 septembre**

FO résolue à défendre les  
retraites !

**Page 10 : Formation  
syndicale Guide des droits  
FO**

Agenda



# INC BRANCHE FAMILLE DU 21 SEPTEMBRE 2022

## DÉCLARATION PRÉALABLE DU SNFOCOS

Monsieur le Directeur  
Général de la CNAF,

Lors de notre dernière INC du 4 mars 2022, nous vous avons déjà alerté sur l'inquiétante situation de la branche famille et de la tâche considérable qui vous est confiée pour retrouver enfin la confiance de vos cadres.

Encore et encore, le personnel continue donc de déployer des efforts considérables en faisant face à des difficultés qui perdurent, une réforme AL qui retarde encore le processus de liquidation par la persistance des anomalies de droits et par la déficience du système d'information qui n'était pas prêt à absorber cette réforme et surtout à l'incompréhension des allocataires en accueil physique et téléphonique, ainsi que des partenaires bailleurs que la réforme RLS avait déjà bien échaudés.

Un tel effort du personnel, encore reconnu dans le texte lors du discours du Ministre lors de sa venue au CA de la CNAF le 6 septembre, doit être souligné au regard de la complexité des dossiers générée par les multiples réformes et/ou nouvelles prestations (AL, intermédiation financière, ADE...), ainsi que par des changements de situations plus fréquents générés par la dégradation du contexte socio-économique des allocataires du fait de la crise économique en cours à laquelle s'ajoute une crise climatique incitant même déjà au moins une Caf à fermer des locaux plusieurs jours pour réduire les coûts budgétaires d'ici la fin de l'année...

**Ces efforts sont effectués par les salariés également par des heures supplémentaires notamment en fin de journée et ou le samedi, qui deviennent désormais systématiques pour des raisons structurelles et non pas conjoncturelles. L'embauche de CDD de suffit pas !**

**Avec la généralisation du télétravail, il y a un risque de dérive au recours excessif aux heures supplémentaires en demandant aux agents télétravailleurs de travailler, notamment le samedi, avec tout le risque et impact négatif sur la vie familiale et personnelle.**

**Un certain nombre d'organismes ont rendu obligatoires ces heures supplémentaires !**

**Encore aujourd'hui et sans exagération, la situation dans le réseau des Caf est explosive et le SNFOCOS continue de revendiquer une meilleure reconnaissance salariale des salariés de l'institution par une augmentation de la valeur du point digne de ce nom.**

- **A la complexité croissante de la liquidation des prestations légales**, s'ajoute l'accroissement des charges conjoncturelles en tant que mesures remparts contre l'exclusion sociale (minima sociaux, dernier guichet recevant les usagers, substitution à l'État dans la Solidarité Nationale, sous-traitant des Conseils Départementaux, ...).
- **Alourdissement structurel des charges**, une réglementation complexe et en constante évolution, nouvelles prestations en cours de COG telle que la Prime d'Activité, Intermédiation financière, Ade, ...
- **Des réformes brutales et mal préparées**, motivées par des objectifs d'économies budgétaires contraires aux besoins des allocataires, des partenaires et des salariés de l'Institution (réforme AL notamment dans la période la plus récente).

Face à ce contexte, il est désespérant de constater :

- **La non-compensation des charges** nouvelles et la poursuite de la restitution des postes.
- **La non-reconnaissance des salariés**, en deçà de leurs espérances légitimes, toujours dans des écrits remarquables, à faire rougir le personnel, mais totalement déconnectée des besoins face à une inflation au galop et ce n'est pas 3,5% d'augmentation au 1<sup>er</sup> octobre qui fera oublier une politique salariale et promotionnelle quasi nulle depuis 2010.
- **Le mal-être au travail**, plus que dans aucune autre Branche de la Sécurité sociale, les salariés des Caf en souffrent (perte de sens, travail non reconnu, absentéisme...)

Ce contexte n'épargne personne.

Les travailleurs sociaux sont également malmenés et ils ne trouvent plus de sens à leur métier. Serions-nous dans le déni de l'humain où l'atteinte d'objectifs d'activité prend le pas sur l'accompagnement de la personne ?

En effet, ils se trouvent au carrefour d'une multitude d'enjeux contradictoires où des personnes et des rôles se heurtent, des objectifs institutionnels se contredisent, des missions se concurrencent, ils doivent faire face à un ensemble d'injonctions opposées, parfois même aux objectifs de leur direction, ce qui les amène à un profond sentiment d'isolement et d'abandon !

Dans une institution comme la nôtre, il faut des professionnels formés, outillés, valorisés, en relation entre eux pour rendre le meilleur service possible aux usagers et allocataires. Il est important de considérer les réalités complexes et les différents enjeux qui marquent le quotidien du travailleur social, à repérer les contradictions et les impasses qui paralysent.

**La CNAF doit garantir à chaque travailleur social l'exercice de son métier dans les conditions optimales :**

**aujourd'hui ce qui nous interpelle c'est la place que veut donner la Cnaf au travail social.**

**La situation se dégrade du fait d'un manque de positionnement, d'une Direction Nationale et locale hors sol, qui ne sait plus (ne veut plus ?) définir des orientations pour les travailleurs sociaux de la Branche famille**

- A quand une vision politique ambitieuse à la hauteur des besoins identifiés par territoire au niveau national, et un repositionnement innovant ?
- A quand la reconnaissance et la valorisation de l'expertise sociale et des compétences propres au travail social (travail partenariat, individuel, collectif, évaluation des dispositifs des politiques sociales...)

**Aujourd'hui le travail social n'a plus de projet écrit qui donne le sens, qui soit le fil conducteur de l'action.**

- A quand des orientations claires en phase avec les évolutions de la société ?
- A quand un projet définissant le rôle et les missions de chacun, cohérents et articulés ?

**Le travailleur social doit prendre en compte l'individu dans un environnement complexe, en constante évolution :**

- A quand un plan de formation novateur en phase avec les réalités nationales
- A quand un espace d'échange inter-branches pour une harmonisation des pratiques professionnelles ?
- A quand un véritable soutien technique du national ?

Le SNFOCOS est animé, comme vous le savez déjà, par la conviction profonde que l'ambition constitue l'enjeu supérieur de toute action, elle donne un cap, une perspective à long terme, elle définit des moyens, des étapes, elle donne du sens, tant aux travailleurs sociaux qu'aux partenaires.

Le SNFOCOS réclame donc un projet de travail social d'envergure, une stratégie qui dépasse les logiques gestionnaires pour construire un avantage décisif pour les familles et des moyens en conséquence à la hauteur des enjeux.

Le SNFOCOS réclame un plan de formation innovant qui accompagne l'action des travailleurs sociaux dans un contexte sociétal en évolution.

Le SNFOCOS réclame une véritable politique prévisionnelle de gestion des emplois et des compétences qui anticipe enfin les besoins en fonction des contraintes de l'environnement.

Le SNFOCOS croit à l'utilité profonde du travail social dans toutes les branches et notamment dans les CAF.

**Enfin comme nous vous l'avons dénoncé le 4 mars nous vous confirmons que la situation dans les Caf en 2022 est de plus en plus problématique !**

**Des agents insatisfaits de leur rémunération,  
Plus stressés et sans perspectives  
La révolte gronde, dans toutes les strates de la hiérarchie !**

Pour exemple à la Caf 13, des cadres n'ont eu aucune mesure depuis plus de 8 ans et des agents malgré leur montée en charge et en efficacité sont toujours niveau 3 après 40 ans dans ce même organisme, et ce n'est pas une mesurette pour les bas salaires qui a changé les choses !

Le contrat de travail est un échange de travail contre un salaire, et bon an mal an les salariés des organismes privés de sécurité sociale notamment dans les Caf, fonctionnaient auparavant dans un contrat de confiance où l'employeur garantissait un salaire reconnaissant le travail réalisé et permettant de maintenir le pouvoir d'achat aux salariés, avec des points d'expérience et des points de compétences.

Malgré l'investissement reconnu des salariés de l'Institution durant la crise sanitaire de 2020 et 2021, aucune mesure Prévert ou autres comme certaines autres branches... juste des lettres, des écrits de remerciement à tous les salariés de la branche Famille et la décision d'une mesure salariale en ce début de mois de septembre qui reflète un certain mépris de l'Employeur de ne pas compenser la perte de pouvoir d'achat des salariés de l'Institution depuis une décennie !

On s'étonne que la Sécurité Sociale peine à recruter des compétences par manque d'attractivité et que l'on voit de plus en plus des cadres expérimentés et reconnus partir dans d'autres secteurs privés, mieux rémunérés et moins sous tension du fait des baisses d'effectifs et des changements incessants sur instructions bâclées et avec un outil de travail ou « Système d'information » qui déraile.

**Nous sommes à l'évidence passés du contrat de confiance au contrat de méfiance et ces actes traduisent du mépris pour les salariés de nos organismes sociaux.**

Face à cette situation, le SNFOCOS et comme à l'occasion de chaque INC, réitère sa demande urgente des mesures suivantes :

- La revalorisation du point à hauteur de 5%, en urgence, comme véritable mesure salariale, à la hauteur des enjeux
- Une meilleure considération du personnel par la reconnaissance de l'investissement des cadres qui font face à des enjeux

managériaux non préparés, notamment en ce qui concerne le management en situation de télétravail.

- Une augmentation des possibilités de parcours professionnels et de points de compétence afin de maintenir les motivations des salariés, et notamment des cadres, dans un environnement de travail de plus en plus difficile, complexe et instable.

**Monsieur le Directeur général, le SNFOCOS vous demande de relayer et d'appuyer fortement ces demandes plus que légitimes.**

**Le personnel de la branche famille compte sur votre soutien et appui à ses revendications légitimes.**

*La Délégation du SNFOCOS : Eliane Maguet, Driss Moulay Chérifi, Thierry Faivre et Christophe Rabot*



## **RPN FORMATION PROFESSIONNELLE**

### **DU 21 SEPTEMBRE 2022**

### **COMPTE RENDU DU SNFOCOS**

La négociation sur le thème de la formation professionnelle s'est achevée avec une troisième RPN ce mercredi 21 septembre 2022.

A l'issue de ces trois RPN, l'UCANSS pose comme principe le maintien, pour les années 2023 à 2025, du niveau de la contribution conventionnelle supplémentaire à 0,15% de la masse salariale. La réponse du COMEX à la demande d'augmentation de cette contribution est qu'effectivement il y a réellement des besoins mais le contexte actuel (incertitude conjoncturelle, renouvellements de COG et potentielle réforme de la formation professionnelle à venir) n'est pas propice à une augmentation.

Sur les points en négociation :

- Ajout des 5 certifications proposées par l'UCANSS à la liste des formations éligibles au dispositif de reconversion ou promotion par l'alternance (PRO-A) : manager opérationnel, manager stratégique, accompagnant éducatif et social, assistant de service social, conseiller en économie sociale familiale. La demande qui avait été faite d'introduire d'autres diplômes est jugée prématurée car il est nécessaire de prouver que le métier est en tension et/ou en fort risque d'obsolescence. De plus, la Pro-A ne concerne que des salariés Bac+2 alors que certains diplômes proposés s'adressent à des publics ayant déjà des niveaux supérieurs (cadres de santé par exemple).

Les organisations syndicales ont rappelé que le dispositif de Pro-A est prévu au maximum pour des financements sur 2 ans. En réponse à la question sur le financement des diplômes sur 3 ans, tels que le diplôme d'infirmier, l'UCANSS a accepté d'introduire un paragraphe mentionnant : « Le dispositif de Pro-A peut s'articuler avec d'autres dispositifs en cas de formation excédant la durée de deux années ». Néanmoins, il n'a pas été possible d'obtenir de l'UCANSS une quelconque garantie de financement pour un salarié qui s'engagerait dans cette démarche, au titre que les engagements se font dans le cadre d'un parcours professionnel dans un organisme et sont donc du pouvoir de l'employeur.

L'UCANSS nous informe toutefois que la recommandation de faire évoluer la pro A sur 3 ans fait partie des 13 recommandations portées par l'OPCO UNIFORMATION auprès de l'Etat.

- Augmenter la durée de la VAE jusque 48 heures pour les niveaux de diplôme infra bac : cette durée concernera également les salariés dont l'emploi est menacé par les évolutions économiques ou technologiques.
- Valoriser et reconnaître les activités de formateur interne à titre accessoire ou accompagnateur AFEST (Formation en Situation de Travail). Les limites posées dans le texte d'origine ont été enlevées pour proposer d'accorder 7 points par mois pour chaque action de formation professionnelle réalisée par un salarié intervenant en tant que formateur interne à titre accessoire ou accompagnateur AFEST. Cette prime ne serait pas proratisée en fonction de la durée de travail et serait versée à effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Au sujet des UGECAM et de la nécessité d'avoir de vrais parcours professionnels dans ces organismes, l'UCANSS nous informe qu'un séminaire avec les responsables DRH des UGECAM est prévu. Le SNFOCOS maintient particulièrement son attention sur la situation des UGECAM et des salariés éloignés de la formation professionnelle (situation d'aidants, familles monoparentales, ...).

Le texte définitif devrait être proposé à la signature des organisations syndicales le 11 octobre 2022.

*Virginie Roche pour la Délégation du SNFOCOS*

### **Résultats Elections CSE CPAM Marseille**

**Un grand bravo à nos camarades de la CPAM de Marseille pour ces résultats en siège :**

**Collège Cadres : CGT 2 – SNFOCOS 5 – CFDT 0 – CFTC 0**

**Collège Employés : CGT 8 – FECFO 7 – CFDT 0 – CFTC 0**

**Le SNFOCOS fait 69 % des voix exprimées en progression de 4 %.**

**Le CSE reste majoritairement Force Ouvrière !**



Syndicat National Force Ouvrière  
des Organismes de Formation Professionnelle

## REDONNONS LA PLACE QUI EST LA SIENNE À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE



L'éditorial de Frédéric Souillot  
Secrétaire général @SouillotFo sur Twitter

**FO**

### REDONNONS LA PLACE QUI EST LA SIENNE À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

**N**ous avons beaucoup rappelé ces derniers temps l'article L1 du Code du travail, qui souligne l'importance des organisations syndicales représentatives dans l'élaboration de tout projet de réforme portant sur le travail et l'emploi, que ce soit au travers de la consultation puis de la négociation.

Malgré la fin de l'état d'urgence sanitaire, le sentiment d'urgence semble toujours d'actualité. La réforme de l'Assurance chômage issue de la « loi prévoyant des mesures d'urgence afin de conforter et d'améliorer le marché du travail » en est une nouvelle illustration. En l'absence de lettre de cadrage adressée aux interlocuteurs sociaux en temps et en heure, l'indemnisation des demandeurs d'emploi pourrait s'arrêter net au 31 octobre prochain, au terme de l'actuelle convention d'Assurance chômage. Il

y a donc désormais urgence, le gouvernement prend la main pour prolonger les règles actuelles et devrait adresser une feuille de route pour déterminer les règles futures.

C'est dans la perspective de cette feuille de route que les organisations syndicales ont signé un communiqué commun la semaine dernière sur la question de l'Assurance chômage : toutes les organisations syndicales sont unanimes sur le fait que ce n'est pas aux demandeurs d'emploi de payer les conséquences des retournements de l'activité économique.

FO s'oppose au projet de « *contracyclicité* » ou de modulation des règles d'indemnisation en fonction de la situation du marché du travail. Être au chômage ou au RSA, ce n'est pas un choix.

Sur ce sujet comme sur celui de l'augmentation des salaires et de la préservation du pouvoir d'achat il est aujourd'hui urgent et indispensable de redonner toute la place qui est la sienne à la négociation collective! Il est important dans la période actuelle, dans les branches et les entreprises, de demander l'activation des clauses de revoyure sur les revalorisations salariales.

C'est aussi parce que FO refuse de cautionner la dilution du dialogue social et des acteurs sociaux dans une nouvelle instance de démocratie participative, que nous n'avons pas participé au lancement du Conseil national de la refondation (CNR). Instauré par

le président de la République, ce conseil, qui réunit différentes organisations, partis politiques et associations, conduit à une confusion des genres à laquelle FO a toujours refusé de s'associer

La confédération agit et continuera d'agir dans un esprit de dialogue et de responsabilité pour faire part de ses positions et de ses revendications dans les lieux dédiés au dialogue social, au paritarisme et à la négociation collective.

Amitiés syndicales.

*La confédération agit et continuera d'agir dans un esprit de dialogue et de responsabilité*

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# RETRAITES : LE RAPPORT DU COR NE SAURAIT JUSTIFIER DE TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE FO DU 15 SEPTEMBRE 2022



## Communiqué de presse

### Retraites : le rapport du COR ne saurait justifier de travailler plus longtemps

Force Ouvrière a pris connaissance du rapport du COR publié ce jeudi 15 septembre 2022. A nouveau, l'état de notre système de retraite n'est pas inquiétant. Un excédent de 900 millions d'euros a été dégagé en 2021, et ce malgré la crise sanitaire, portant le total du surplus à 3,2 milliards d'euros. Si le solde global du régime risque de se dégrader après 2023, ce n'est que faiblement et de manière contrôlée avant un retour à l'équilibre après 2030 !

La réalité est donc très loin de la situation alarmante que nous présentent certains commentateurs et les pouvoirs publics.

De plus, la part des dépenses de retraites dans le PIB resterait stable. Ainsi le COR rappelle que « les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ».

Force Ouvrière dénonce donc l'instrumentalisation de ce rapport au service d'un projet de réforme qui vise à contraindre les salariés à travailler plus et gagner moins.

Une énième réforme ne serait pas motivée par des justifications économiques ou une volonté de « justice sociale », mais par la seule volonté de limiter la hausse annuelle des dépenses publiques

FO rappelle que les éventuelles « économies » obtenues en matière de retraite en cas de prolongation de la durée de travail se répercuteront automatiquement, et parfois plus fortement, sur les autres dépenses publiques : chômage et maladie principalement. Prolonger la durée de cotisation alors qu'actuellement un tiers des seniors est sans emploi ni retraite et vit sous le seuil de pauvreté aggraverait la pauvreté pour beaucoup de nos concitoyens.



Force Ouvrière rappelle que la semaine dernière, 13 organisations ont réaffirmé lors d'une intersyndicale leur opposition à une réforme des retraites. Force Ouvrière s'opposera à tout projet de réforme visant à reporter l'âge légal de départ à la retraite et/ou allonger la durée de cotisation. FO ne reculera pas et appellera à la mobilisation pour défendre notre système de retraite !

Paris, 15 septembre 2022

Contact :

**Michel BEAUGAS**  
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi  
Et des Retraites**

 [mbeaugas@force-ouvriere.fr](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)  
 01.40.52.84.07

Confédération Générale du Travail Force Ouvrière  
141 avenue du Maine - 75680 Paris Cedex 14  
<http://www.force-ouvriere.fr>



# FO RÉSOLUE À DÉFENDRE LES RETRAITES !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE FO DU 14 SEPTEMBRE 2022



## Communiqué de presse

### FO résolue à défendre les retraites !

Au soir même d'une réunion au ministère du travail visant à fixer le calendrier d'un nouvel agenda social, en concertation avec les interlocuteurs sociaux, le Président de la République a relancé son projet de réforme des retraites, avec la volonté manifeste d'en accélérer le tempo.

Cette énième réforme, qui devrait être engagée « sans attendre » viendrait une nouvelle fois dégrader les droits à la retraite, en reculant l'âge légal de départ à la retraite et/ou en allongeant la durée de cotisation, contre la volonté de l'ensemble des organisations syndicales. Le porte-parole du gouvernement vient de confirmer que « toutes les pistes sont à l'étude », y compris dans le cadre du prochain PLFSS...

Cette annonce vient déjà contredire la « nouvelle méthode » que devait illustrer le CNR lancé la semaine dernière, preuve s'il en était encore besoin, qu'il ne s'agissait bien que d'une opération de communication.

Au-delà de la méthode, FO considère que faire travailler les salariés plus longtemps est inacceptable car le seul recul de l'âge légal de la retraite aura comme seul effet de baisser globalement le niveau des pensions. Le seul effet des réformes passées déjà très pénalisantes pour les salariés (recul à 62 ans et allongement de la durée de cotisation à 43 ans, désindexation des pensions des salaires) – conduira à horizon 2070 à une baisse de 2 points de PIB du niveau global des pensions.

Pour FO, préserver les retraites, c'est d'abord s'assurer de la possibilité pour toutes et tous, de l'entrée dans la vie active jusqu'au moment de faire valoir sa retraite, de bénéficier d'un emploi pérenne à temps plein, améliorer la rémunération du travail et revenir aux aménagements de fins de carrière. Un travailleur sur deux n'est déjà plus en emploi quand il liquide sa retraite.

Annoncer le recul de l'âge comme solution à l'équilibre financier des retraites est une forme d'aveu d'impuissance à améliorer la qualité de l'emploi pour toutes et tous.

FO s'opposera fermement et appellera à la mobilisation contre toute réforme conduisant à réduire les droits à la retraite et à faire travailler plus longtemps pour en bénéficier.

Paris, le 14 septembre 2022

Contacts :

**Michel BEUGAS**  
Secrétaire confédéral

Secteur de l'Emploi  
Et des Retraites

✉ [mbeugas@force-ouvriere.fr](mailto:mbeugas@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.84.07

**Frédéric SOUILLOT**  
Secrétaire général

Secrétariat général

✉ [fsouillot@force-ouvriere.fr](mailto:fsouillot@force-ouvriere.fr)  
☎ 01.40.52.86.01



## FORMATION SYNDICALE

### LE GUIDE VOS DROITS DE LA CONFÉDÉRATION FO

Pour aider les équipes syndicales à mieux appréhender la formation syndicale, la Confédération a élaboré un guide. Vous pouvez le télécharger sur le site Force Ouvrière en cliquant [ici](#).

Il a vocation à répondre aux questions qui nous sont posées très régulièrement par nos adhérents et nos structures qui souhaitent connaître leurs droits à la formation syndicale tant du secteur privé que du secteur public et son mode de fonctionnement. Qui finance ma formation ? Suis-je rémunéré pendant mon stage ? Quelles sont les obligations de l'employeur ? etc.

Ce guide est un outil pour vous aider à faire respecter vos droits à la formation syndicale. Au besoin, n'hésitez pas à contacter [le CFMS](#).



Syndicat National Force Ouvrière  
des Cadres des Organismes Sociaux

### POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS

National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

[snfocos@snfocos.fr](mailto:snfocos@snfocos.fr) ou adhérez via le formulaire en ligne sur <https://snfocos.org/adherer/>

### NOS PARTENAIRES

#### AGENDA

4 octobre 2022 :  
RPN mise en  
conformité des textes  
conventionnels  
évolution des réseaux

11 octobre 2022 :  
INC UCANSS

**Amundi** | Épargne Salariale  
& Retraite



AG2R LA MONDIALE

**KLÉSIA**  
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

**malakoff  
humanis**  
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

**AÉSIO  
MUTUELLE**

**OCIRP**  
protéger. agir. soutenir

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX  
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)